

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 5 septembre 2016 à 14h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 24 mai 2016
 2. Avis sur le dossier d'étude de faisabilité relative à l'infiltration des eaux usées traitées de la station d'épuration Centre-Bièvre
 3. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau 24 mai 2016 est approuvé.
 - Le Bureau de la CLE a émis un avis favorable sur le dossier d'étude de faisabilité relative à l'infiltration des eaux usées traitées de la station d'épuration Centre-Bièvre, en cohérence avec l'avis de l'hydrogéologue agréé missionné par l'ARS.
 - Lors de la rédaction des documents du SAGE, la CLE prévoit de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour concilier l'infiltration des eaux usées traitées et la préservation durable de la nappe.
-

Philippe MIGNOT présente l'ordre du jour.

1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 24 mai 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion et indique qu'une remarque de Jacques LIONET a été intégrée au compte-rendu envoyé avec l'invitation pour la présente réunion (cf. diaporama).

Philippe MIGNOT soumet au vote le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2016.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site internet du SAGE : <http://sageblv.weebly.com/>

2 Avis sur le dossier d'étude de faisabilité relative à l'infiltration des eaux usées traitées de la station d'épuration Centre-Bièvre

Nadia BOUISSOU présente le dossier d'étude de faisabilité relative à la création de bassins d'infiltration d'une partie des eaux usées traitées par la station du Rival (cf. diaporama).

Blandine POURRAT indique que le Syndicat Mixte pour la station d'épuration en Centre Bièvre a été dissous et que ce dossier est maintenant porté par Bièvre Isère Communauté.

Christian PECLIER estime que les mesures d'entretien prévues dans le dossier sont relativement succinctes et qu'elles nécessiteraient d'être précisées.

Philippe MIGNOT propose de donner un avis favorable à ce projet car l'infiltration des eaux répond aux objectifs de recharge de la nappe. Il précise cependant qu'il pourrait être intéressant d'apporter certains compléments à l'étude.

Jacques LIONET rappelle que l'objet de cette étude de faisabilité est de permettre une amélioration de la qualité des eaux du Rival par l'infiltration d'une partie des effluents de la station d'épuration. Il explique que les services de l'Etat ont souhaité solliciter l'avis de la CLE sur ce dossier afin qu'une réflexion puisse être menée autour des moyens à mettre en place pour limiter le risque de pollution à la fois des eaux souterraines et des eaux superficielles. En effet, dans le cas où les eaux traitées infiltrées entraîneraient une pollution de la nappe, l'ensemble du bassin versant, au-delà des captages d'eau potable à proximité, serait concerné. Il précise que de tels procédés d'infiltration existent déjà sur le territoire et qu'il semble nécessaire de réfléchir aux mesures nécessaires pour préserver la nappe, notamment sur la question des polluants émergents.

Salvatore SAN FILIPPO indique que le dossier mentionne une seule campagne d'analyse des substances dangereuses et demande si ces dernières sont analysées de manière régulière.

Blandine POURRAT indique que ces analyses ne sont pas réalisées régulièrement.

Jacques LIONET précise qu'une instruction du Ministère de l'Environnement transmise cet été aux services de l'Etat demande de lancer une nouvelle campagne de recherche des substances dangereuses pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH (équivalent habitant).

Christel CONSTANTIN-BERTIN demande si le Bureau est actuellement sollicité pour avis sur l'étude de faisabilité relative à l'infiltration des eaux traitées ou s'il s'agit d'émettre un avis sur le projet de création de trois bassins d'infiltration. Elle précise que s'il s'agit de donner un avis sur le projet, il semblerait qu'il manque un certain nombre d'éléments pour pouvoir se positionner.

Jacques LIONET indique qu'il s'agit bien de donner un avis sur le dossier d'étude et que, s'il estime qu'il existe un manque d'éléments pour estimer l'impact sur les eaux souterraines, le Bureau peut demander un complément d'étude ou proposer un suivi ultérieur.

Christian DREVET indique qu'il comprend que les effluents actuellement rejetés au Rival seront infiltrés et que, par conséquent, la pollution sera transférée d'un compartiment à un autre.

Blandine POURRAT rappelle l'historique de la station d'épuration du Rival, reconstruite en 2012, et pour laquelle l'arrêté d'autorisation indiquait la nécessité de trouver une solution alternative au rejet des effluents dans le Rival afin d'éviter son déclassement au titre de la DCE. Elle explique que les bassins d'infiltration mis en place sur la station d'épuration des Charpillates devaient permettre d'avoir un retour d'expérience grandeur nature de l'impact de cette solution sur la nappe. Elle précise qu'un hydrogéologue agréé a été sollicité afin d'évaluer l'impact sur la nappe de l'infiltration des eaux traitées de la station d'épuration du Rival et qu'il a émis un avis favorable. Elle ajoute que la présente étude de faisabilité respecte le cadre fixé dans l'arrêté d'autorisation de la station d'épuration.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que les paramètres entraînant un déclassement du Rival sont l'ammonium (NH₄) et le phosphore total (Pt) et qu'ils ne devraient pas avoir de réels impacts sur les eaux souterraines. Elle précise que le risque de pollution de la nappe provient principalement des substances dangereuses et des polluants émergents (hormones, médicaments...) et indique que ces points ne sont pas suffisamment traités dans l'étude pour conclure sur l'impact de l'infiltration des eaux usées traitées.

Blandine POURRAT rappelle que le cahier des charges de l'étude de faisabilité a été réalisé par les services de l'Etat.

Salvatore SAN FILIPPO souligne le fait que l'étude réalisée sur la station d'épuration des Charpillates s'est étendue sur une seule année et que l'impact ponctuel du déversoir d'orage sur les analyses de l'étude n'aurait pas dû empêcher d'obtenir des résultats exploitables.

Jacques LIONET rejoint les propos de Christel CONSTANTIN-BERTIN et indique que la problématique actuelle concerne les polluants émergents. Il propose que le débat porte non pas sur la qualité du Rival, qui est bien étudiée dans ce dossier, mais sur les éventuels moyens de limiter le risque, pour la qualité de la nappe, que représente l'infiltration des eaux usées traitées.

Philippe MIGNOT demande comment la CLE peut se positionner sur la question de l'impact des polluants émergents alors qu'il semble que les services de l'Etat eux-mêmes ne sont pas en mesure d'en évaluer l'impact.

Jacques LIONET indique que les services de l'Etat ont souhaité qu'une partie des eaux de la station d'épuration du Rival puisse être infiltrée et rappelle que c'est la raison pour laquelle l'arrêté préfectoral d'autorisation a demandé une étude de faisabilité. Il ajoute qu'ils ont souhaité associer la CLE à la réflexion menée autour de ce projet afin de réfléchir ensemble aux moyens à mettre en place pour préserver la nappe ainsi qu'aux mesures de suivi à réaliser.

Jean ROBIN-BROSSE indique que la collectivité engage des travaux pour améliorer le rendement de son ouvrage tout en répondant aux enjeux que représente l'infiltration des eaux sur le territoire et que le problème des polluants émergents doit rester du ressort de l'Etat.

Max BARBAGALLO rappelle que la problématique d'origine concerne le potentiel déclassement du Rival au titre de la DCE. Si, à terme, il s'avère que la solution d'infiltration a un impact négatif sur la qualité de la nappe, il sera toujours possible de mettre un terme à l'infiltration.

Blandine POURRAT rappelle que 5 millions d'euros ont déjà été investis dans cette station d'épuration et qu'un hydrogéologue a réalisé un rapport pour déterminer l'impact de l'infiltration des eaux usées traitées sur la nappe.

Franck DOUCET précise que les captages d'eau potable situés en aval de la station d'épuration (captages des Poipes et du Poulet) sont également gérés par Bièvre Isère Communauté. Il estime donc que Bièvre Isère Communauté a dû s'assurer de l'absence de risque de pollution de la nappe.

Salvatore SAN FILIPPO indique que le premier dossier d'étude de faisabilité relative à l'infiltration des eaux usées traitées de la station d'épuration des Charpillates avait été refusé. Concernant l'étude de la station d'épuration des Charpillates, il s'interroge sur le fait que la présence d'un déversoir d'orage, qui a un impact uniquement occasionnel, ait pu empêcher l'obtention de résultats exploitables.

Christian DESCOURS rappelle que l'hydrogéologue a émis des réserves sur ce dossier et qu'il est nécessaire de discuter de la question du devenir des matériaux de curage.

Blandine POURRAT explique que le devenir des matériaux de curage est réglementé.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que cette station d'épuration est récente et présente un potentiel maximal d'efficacité de traitement. Concernant les polluants émergents, il propose de demander pour ce type de projets, dans les documents du SAGE, la recherche et l'analyse des polluants émergents, sans ajouter de contrainte au présent dossier.

Philippe MIGNOT propose de suivre les recommandations de l'hydrogéologue agréé pour ce dossier et de réfléchir à la question des polluants émergents pour les projets à venir.

➤ **En cohérence avec l'avis de l'hydrogéologue agréé, le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.**

3 Questions diverses

Salvatore SAN FILIPPO demande des précisions quant au désherbage sur Moissieu/Dolon.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'elle n'a pas eu de retour Claude NICAISE sur ce dossier.

La séance est levée à 14h50.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BERNARD Jean-Paul	Bièvre Isère Communauté
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	LAMBERT Marie-Thérèse	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
USAGERS	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ETAT	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	LOSS Nicolas	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	ALVARES Christian	FDPPMA de la Drôme
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	LAVOISY Cécile	Conseil Départemental de l'Isère
	MARION Ludovic	FDPPMA de la Drôme
	POURRAT Blandine	Bièvre Isère Communauté
	DROUILLAT Maëlle	ACTeon
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	GUIZARD Laurent	UNICEM
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
	PORNON Christophe	DREAL Rhône-Alpes
INVITES	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est